

Assouplissement des règles sanitaires pour les élèves du secondaire

Chers parents,

Le 2 novembre, le ministère de la Santé et des Services sociaux a annoncé un assouplissement des mesures sanitaires pour les élèves du secondaire. Cet assouplissement résulte de tous les efforts déployés par les élèves, les parents et le personnel en lien avec la vaccination et l'application des mesures sanitaires.

Ainsi, **à compter du 15 novembre 2021**, le masque de procédure ne sera plus obligatoire en classe ni lors des activités parascolaires pour les élèves qui fréquentent une école secondaire.

Par ailleurs, les élèves devront continuer de porter le masque de procédure lors des déplacements dans l'école, dans les aires communes intérieures et dans le transport scolaire.

L'assouplissement ne s'applique pas aux élèves en formation professionnelle et en formation générale aux adultes.

Je profite de l'occasion pour vous remercier pour cette belle collaboration qui porte fruit.

La direction